



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
22 juillet 2010  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettres identiques datées du 21 juillet 2010, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une situation dont l'évolution risque de compromettre la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

À la réunion du Conseil de sécurité du 21 juillet 2010, des membres du Conseil et la communauté internationale en général ont exprimé leur inquiétude devant le phénomène des navires non autorisés qui tentent de violer le blocus maritime imposé à la bande de Gaza. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, a fait la déclaration suivante : « Ces convois n'aident pas à résoudre les problèmes économiques fondamentaux de Gaza et comportent un risque inutile d'escalade ».

Au mépris de ces appels, il semble que deux navires, le *Junia* et le *Julia*, prévoient d'appareiller du Liban pour naviguer vers la bande de Gaza, qui est contrôlée par le Hamas. L'intention déclarée de ces navires est de violer le blocus maritime de Gaza.

Dans le contexte du conflit armé qui oppose actuellement l'organisation terroriste Hamas à l'État d'Israël et auquel s'ajoute le fait que lesdits navires appareillent du Liban, pays toujours hostile à Israël, l'État d'Israël se réserve le droit reconnu par le droit international de recourir à tous les moyens nécessaires pour empêcher ces navires de forcer le blocus maritime précité. De surcroît, on ne peut exclure l'hypothèse que ces navires transportent des armes ou des personnes animées d'intentions provocatrices et agressives.

Je souligne en outre que toutes les marchandises qui ne sont ni des armes ni du matériel destiné à des actes de guerre parviennent désormais dans la bande de Gaza par les procédures adéquates qui permettent de contrôler leur livraison et leur caractère civil. Les affréteurs des navires susmentionnés sont pleinement conscients de l'existence de ces voies d'acheminement de l'aide à la bande de Gaza, qui sont reconnues sur le plan international et auxquelles il n'est opposé aucun obstacle. Pourtant, ces organisateurs – comme lors de précédentes tentatives par d'autres – cherchent à provoquer le conflit et à aggraver les tensions dans notre région.

Eu égard à cette situation, Israël appelle le Gouvernement libanais à faire preuve de responsabilité en empêchant ces navires d'appareiller à destination de la bande de Gaza. Une telle démarche permettra d'éviter toute escalade ultérieure.



Israël appelle également la communauté internationale à exercer son influence afin d'empêcher ces navires d'appareiller et les États qui la composent à dissuader leurs ressortissants de participer à de tels actes.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
(*Signé*) Gabriela **Shalev**

---